

DECLARATION SUR LA REFORME DU COLLEGE, Conseil d'Administration 24 novembre 2015

Nous, représentants élus au Conseil d'Administration du collège Danielle Mitterrand de St Paul-lès-Dax, demandons le retrait du projet de réforme qui doit s'appliquer à la rentrée 2016.

Si nous ne contestons pas la nécessité d'une réforme du collège que nous attendions, nous qui nous battons au quotidien pour faire acquérir à tous les élèves les mêmes savoirs, pour leur permettre de réussir leur scolarité au collège puis au lycée, nous ne pouvons accepter celle-ci, pour les raisons suivantes.

Ce que nous refusons	Pourquoi nous le refusons	Un exemple de ce qui se passerait au collège si la réforme était appliquée
La réforme, car elle est incomplète	<ul style="list-style-type: none"> - Parce que la principale condition de réussite, la diminution du nombre d'élèves par classe, la possibilité de travailler en petits groupes, n'est pas prise en compte, bien au contraire. - Parce que les temps de concertation, indispensables pour favoriser le travail collectif qui permettrait d'établir une cohérence entre disciplines et d'une année sur l'autre, ne sont pas institutionnalisés. - Parce que la réforme ne prévoit pas le renforcement des équipes pluri-professionnelles (assistante sociale, infirmière, COPsy) et de vie scolaire, laissant les enseignants seuls devant des problèmes parfois ingérables. 	il ne se produira aucune amélioration dans ces domaines, donc la réforme est inutile

Certaines décisions parce qu'elles sont injustes	- La part d'autonomie laissée aux établissements ne fera qu'accroître les inégalités entre collèges (d'autant plus que les établissements privés ne seront pas soumis aux mêmes obligations ...).	Ainsi un collège qui accueille peu d'enfants en difficultés pourra consacrer plus d'heures à des options telles que le latin, tandis qu'un collège où de nombreux élèves ont besoin d'Aide Personnalisée ne le pourront pas : les inégalités scolaires et sociales en seront aggravées.
	- La mise en danger des options (latin, ODP), des sections européennes et de la majorité des dispositifs bilangues alors que nous prônons leur généralisation	Ces options ne pourront être maintenues qu'aux dépens d'autres actions (telles que l'Aide Personnalisée, par exemple). Un collège peut également faire le choix de ne pas la proposer, faisant disparaître de facto ces disciplines.
	- La possibilité de moduler localement les horaires nationaux qui, jusqu'alors, garantissaient aux élèves le même nombre d'heures pour appliquer les programmes : la marge d'autonomie des établissements permet en effet de décider localement des contenus et des horaires d'enseignement.	Ainsi, un collégien de 5 ^{ème} pourra avoir 1 heure de plus de mathématiques, et 1 heure de français en moins, à condition qu'en 4 ^{ème} il ait 1 heure de moins en mathématiques, et 1 de plus en français. Certes, il aura eu, sur le cycle 3, toutes les heures auxquelles il a droit. Mais s'il change de collège, comment rattrapera-t-il ?
	- La globalisation des enseignements scientifiques en 6 ^{ème} qui peut poser le problème de la formation des enseignants : un professeur de SVT est-il formé pour enseigner les sciences physiques ?	

<p>Certaines décisions parce qu'elles sont injustes (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et les AP (Aides Personnalisées) dans les conditions actuelles. En effet, les moyens alloués par la réforme ne permettent pas de les mettre en place dans de bonnes conditions. 	<p>Ainsi, dans notre collège qui compte 5 classes par niveau, voilà ce qui pourrait se passer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si l'on décide de maintenir le latin pour 1 groupe en 5^{ème}, 1 groupe en 4^{ème} (ce qui imposera de choisir quels élèves suivront ou non cet enseignement : qui choisira ?) et 2 groupes en 3^{ème}, il faudra consacrer 7 heures dites « d'autonomie » sur les 55 heures allouées. - Si l'on décide de ne pas pratiquer l'AP en classe entière, il faut donc 2 professeurs pour 1 heure d'AP. Pour assurer les heures obligatoires d'AP (3 h en 6^{ème} et 1 h en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), que faudra-t-il faire ? Il faudra qu'un professeur « donne » 1 h de son horaire matière et « bénéficie » d'1 h des heures dites d'autonomie. Cela représentera 30 h sur les 55 heures. - Il restera donc 18 h pour dédoubler des classes en Langues Vivantes ou en Sciences ou pour mettre en place les EPI. 18 heures pour 20 classes, c'est-à-dire moins d'1 heure par classe si l'on choisit de répartir ces moyens entre toutes ... - Et si l'on choisit de proposer plus d'AP (pour revenir au niveau de cette année par exemple, il faudra y consacrer plus d'heures dites d'autonomie. - Alors, où est l'autonomie ?
	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre en 2016 de nouveaux programmes en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements de programme vont léser certains élèves (notamment en Langues Vivantes : un élève actuellement en 5^{ème} aurait eu 6 h de LV2 en 4^{ème} et 3^{ème} et en aura 5 h après la réforme), et placer les enseignants dans une grande difficulté (comment préparer bien 4 programmes nouveaux et les EPI ?), alors que de nombreux professeurs sont déjà découragés face aux difficultés accrues du métier, alors que leurs salaires n'augmentent pas.

D'autres raisons encore de refuser cette réforme : nous la refusons

- Parce que l'insuffisance des moyens alloués n'offre qu'une apparence d'autonomie.
- Parce que les inégalités scolaires et sociales en seront aggravées.
- Parce que les disciplines seront en concurrence : dans de nombreux collèges, déjà, des professeurs s'opposent pour tenter de « sauver leurs heures, pour protéger leur matière, jugée essentielle ».
- Parce que, au final certains horaires disciplinaires diminueront. Prenons l'exemple du latin : les élèves ont actuellement 2 h en 5^{ème}, 3 h en 4^{ème} et 3 h en 3^{ème} : soit 7 heures au total. L'an prochain, ils auront 1 h en 5^{ème}, 2 h en 4^{ème}, 2 h en 3^{ème} : soit 5 h au total. Moins d'heures, et pour moins d'élèves : où est le progrès ?

Enfin nous nous interrogeons sur les conditions matérielles de la mise en place de cette réforme :

- Quid des dotations financières pour acheter des manuels scolaires pour tous les niveaux et toutes les disciplines ?
- Quid des moyens informatiques (dans les départements qui ne bénéficient pas de l'opération « un collégien un portable », dans le nôtre si elle venait à être abandonnée) alors que les consignes ministérielles imposent d'utiliser les TICE (Technologies de l'Information et la Communication pour l'Enseignement) ?
- Quid des moyens de vie scolaire (puisque les élèves auront moins d'heures de cours par semaine, comment seront-ils pris en charge ?) ?

Alors oui, à une réforme, oui même à des EPI, mais pas dans ces conditions. La majorité des enseignants est contre cette réforme. Les syndicats, les formateurs alertent le ministère depuis des mois : il reste sourd à nos demandes. Or toute réforme ne peut se faire qu'avec le plein engagement des professeurs.